La HAS et l'Anesm ouvrent une consultation publique sur l'autisme et les autres troubles envahissants du déve
loppement
chez l'enfant et l'adolescent

La Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des éta
blissements et
s
ervices
s
ociaux
et médico-sociaux
(
Anesm
)
souhaite
nt
recueillir l'avis des divers organismes, institutions et associations impliqués dans
le suivi et l'accompagnement
des enfants et
adolescent
s
avec
autis
me
ou
troubles envahissants du
développement
.
Elles
ouvrent ainsi une consultation publique

sur une version préliminaire de recommandations de bonne pratique
via le site internet de
la HAS
et de
l'Anesm
,
www.has-sante.fr
et
www.anesm.sante.gouv.fr
.
Les acteurs impliqués dans
cet accompagnement et ce suivi
ont jusqu'au
9
septembre
2011
pour faire leurs commentaires
.

La HAS et l'Anesm élaborent actuellement des recommandations de bonne pratique sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent
avec autisme
ou
troubles envahissants du développement
(TED). C
es recommandations ont pour objectif de
proposer à ces enfants et adolescents un projet individualisé d'interventions coordonnées
appropriées
pour répondre à leurs besoins.
Les principales questions abordées
dans ce projet de recommandation
sont
:

- Quels domaines du fonctionnement de l'enfant ou de l'adolescent évaluer régulièrement ?

- Quelles interventions proposer ?

- Comment assurer l'organisation optimale des interventions et du parcours de l'enfant ou de l'adolescent ?

Après avoir réuni un groupe de travail constitué de professionnels et de membres d'associations et afin de recueillir l'avis de tous les professionnels et représentants des enfants et adolescents concernés, la HAS et l'Anesm mett ent aujourd'hui en consultation publique une version préliminaire de ces recommandations sur le site de la HAS et sur le site de l'Anesm, www.anesm.sante.gouv.fr

Tout organisme, association ou institution (associations représentant les enfants et adolescents concernés,
associations de professionnels, établissements de santé, établissements
et services
médico-sociaux,
professionnels
libéraux, établissement
s
scolaire
s
,
sociétés savantes, institutions publiques, agences sanitaires, syndicats, industriels, etc.)
impliqué dans le suivi des enfants et adolescents est invité à donner son avis sur cette version des recommandations
en répondant à un questionnaire
. Un seul avis par association, institution ou organisme est attendu.

Une synthèse des commentaires recueillis sera transmise aux membres du groupe de travail de la HAS et de l'Anesm, qui rédigera alors la version finale des recommandations.

Accédez à la consultation publique sur www.has-sante.fr